

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-et-un, le treize décembre à quatorze heures, le Comité Syndical, s'est réuni dans l'amphithéâtre de la communauté de commune Sor et Agout à Saïx après avoir été convoqué par le Président conformément aux dispositions des articles L.2122-8 et L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation :

7 décembre 2021

Date d'affichage :

7 décembre 2021

Nombre de délégués**en exercice : 58****Délibération n° : 13122021 / 6.1****Nombre de voix délibératives :**

40

Membres titulaires présents : 33

Jean-Paul ALRAN, Alain ASTIE (pouvoir de Olindo VIVAN), Jean-Charles BALARDY (pouvoir de Vincent RECOULES), Bernard BARRIER, Denis BAYLE, Jacques BIAU, Alain BOUISSET, Sylvain CALS, Alain CLERGUE, François COLLADO, Vincent COLOM, Alex DE NARDI, Jean-François FALGAYRETTES, Jean-Marc FEDOU, Sylvain FERNANDEZ, Didier GAVALDA, Lionel GERVAUX, Gilles GINESTET, Gaëtan GÖBBELS, Alain LEMONNIER, Eric LEROUX, Nicolas LEROUX, Didier MAHOX, Jacques MAURY, Daniel MAYNADIER, Noël MEYSSONNIER, Alain OURLIAC, Jean-Claude PINEL, Francis REMIOT (pouvoir de Marc MADERN), Henri REYJAUD (pouvoir de Patrice JACQUET), Michel SABLAYROLLES, Jean-Marc TARROUX, Didier VALAX,

Membres titulaires absents et suppléés : 3

Jean-Pierre GOS (représenté par Gilles FARENC), Christian HAMON (représenté par Xavier ICHARD), Myriam VIGROUX (représentée par Jean-Pierre LEFLOCH)

Membres titulaires excusés ayant donné pouvoir : 4

Patrice JACQUET (pouvoir à Henri REYJAUD), Marc MADERN (pouvoir à Francis REMIOT), Vincent RECOULES (pouvoir à Jean-Charles BALARDY), Olindo VIVAN (pouvoir à Alain ASTIE)

Membres titulaires excusés : 18

Michel BUFFEL, Christian CAYRE, Elian COMENT, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Pierre ESCANDE, Jean-Luc ESPITALIER, Jean ESQUERRE, Michel FARENC, Serge GAVALDA, Emile GOZE, Frédéric ICHARD, Joël IMBERT, Frédéric JOURDE, Marc MONTAGNÉ, Jean-Paul RAYSSAC, Jacques SALVETAT, Jean-Marc SOULAGES, Jean-Claude VERNIER

Objet : Modification des mécanismes de financement des contributions communales à l'investissement sur le réseau éclairage public

Le Président explique que le programme financier alloué à l'éclairage public était composé de recettes propres du SDET et de celles d'un partenaire public. Le SDET attend l'attribution de la recette du partenaire pour l'année 2020 qui est restée sans réponse à ce jour. Cette structure reversait historiquement au SDET une partie de la TDCFE (Taxe départementale sur la consommation finale d'électricité) qu'elle percevait, cette recette extérieure permettait de limiter les contributions des communes sur des dossiers divers dont particulièrement ces dernières années autour de l'éclairage public. Ce fond alloué au SDET était reversée intégralement aux communes afin de diminuer leur contribution.

Il est proposé au comité syndical une modification de la prise en charge des financements **dans la limite des recettes allouées et des crédits budgétaires** votés par le conseil syndical. Cette prise en charge pourra être revue notamment lorsque de nouvelles recettes extérieures seront allouées,

Le Président propose à l'assemblée d'en délibérer à partir des éléments suivants.

CONTRIBUTION SUR L'INVESTISSEMENT					
Pourcentage de la prise en charge sur les montants HT des travaux pour les collectivités ayant transféré la compétence.					
	Type de transfert de compétence				
	OPTION 1 (maintenance + investissement)		OPTION 2 (investissement seul)		
	Type de Commune				
	Commune percevant la TCCFE	Commune ne percevant pas la TCCFE	Commune percevant la TCCFE	Commune ne percevant pas la TCCFE	Précisions
<u>Programme « Basic »</u>	21 % 10%	21 % 10%	21 % 10%	21 % 10%	La dépense prise en compte pour : - chaque point lumineux (mât + luminaire) est plafonnée à 1 600 € HT+150 € HT si travaux de mise en sécurité sur le réseau - pour chaque luminaire remplacé à 600 € HT+150 € HT si travaux de mise en sécurité sur le réseau , - pour une armoire de commande complète à 1400 € HT - pour la fourniture et pose d'horloge astronomique à 500 € HT
<u>Programme « Optimisé »</u>	25 % 15%	40 % 20%	21 % 10%	30 % 15%	
<u>Programme « Innovant »</u>	45 % 25%	85 % 55%	35 % 15%	55 % 25%	
<u>Programme « Innovant »+ SMART RESEAU</u>	40 % 20%	60 % 35%	30 % 15%	40 % 20%	La dépense maximum prise en compte dépend du respect de l'enveloppe budgétaire allouée

Rappel du détail de chacun des programmes figurant ci-dessus :

Programme « Basic » :

- Travaux d'extension d'éclairage ;
- Travaux de mise en lumière ;
- Travaux d'effacement de réseau lors de travaux coordonnés d'enfouissement des lignes
- Petits travaux de type déplacement d'ouvrage ou de remplacement ponctuel d'un matériel défectueux ou hors norme (mât, crosse, lanterne, vasque, câble, armoire de commande complète ou pas, massif...)

Programme « Optimisé » :

- Diagnostic des installations d'éclairage public.
- Travaux de renouvellement et rénovation visant à économiser plus de 35% d'énergie (sur une année de fonctionnement).
- Installation de points lumineux avec une alimentation électrique autonome fonctionnant à l'énergie renouvelable.

Programme « Innovant » :

- Mise en place d'un système « intelligent » permettant de moduler chacun des points lumineux en fonction du contexte géographique (présence de piétons, de véhicules, de l'heure, etc...) et d'informer en temps réel de la consommation exacte de chaque lampe pour indiquer son moment de remplacement.
- Travaux d'optimisation de l'efficacité énergétique (plus de 60% d'économie d'énergie), de diminution des nuisances lumineuses (éclairer au plus juste), d'amélioration de la qualité de vie (exigences spécifiques de santé, sécurité des déplacements dans les espaces publics...). (Grenelle de l'Environnement)

Programme « Innovant » + « smart réseau »:

Identique au programme « innovant » en ajoutant l'utilisation d'objets intelligents permettant une meilleure maîtrise de l'énergie et de l'usage.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, et à la majorité des membres présents ou représentés (40 votants : 35 votes « pour », 2 votes « contre », 3 « abstention ») :

- **Approuve** les modifications des mécanismes de financement des contributions communales à l'investissement sur le réseau éclairage public

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre figure la signature et la liste des membres présents.

Certifié conforme
A Albi, le 13 décembre 2021

**Le Président,
M. Alain ASTIE**

